

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le gouvernement de Saint-Petersbourg ne se donne même pas la peine de dissimuler le singulier jeu qu'il joue à Vienne. Il a compris d'avance que tout en agréant ses prétendues propositions, les Puissances occidentales ne seraient point ses dupes et sauraient fort bien lire ses secrètes pensées, sous son masque d'emprunt. De nouvelles dépêches des Principautés nous apprennent en effet qu'au moment où le prince Gortschakoff protestait avec plus de forces des sentiments pacifiques, le général Gortschakoff, son frère, faisait franchir le Danube à ses troupes et reprenait l'offensive dans la Dobrudscha contre des avant-postes turcs. Recommencer l'attaque contre le territoire ottoman, violer ainsi des promesses faites solennellement à l'Autriche, cela nous semble constituer, en vérité, de la part de la Russie, d'étranges préliminaires pour des conférences d'union et de paix.

Les actes agressifs de la Russie ne se sont point bornés là. Ses mauvaises intentions sont trahies par d'autres circonstances. Nous savons par des renseignements personnels que les troupes du Czar redoublent d'activité, pour se concentrer au plus tôt dans le voisinage des frontières de l'Autriche. De Zamose à Kilia et de là à Kalisch, elles forment un triangle dont la pointe est tournée contre Cracovie.

On écrit, enfin, de Saint-Petersbourg, le 28 décembre, qu'outre les deux Grands-Ducs qui viennent d'y arriver, on attend le grand-duc héritier présomptif Alexandre et le feld-maréchal Paskiewitsch, pour donner son avis sur les grandes mesures politiques et militaires en voie d'exécution.

La deuxième brigade des cuirassiers de la garde était ces jours-ci dans les environs de Varsovie. Les deux généraux de brigade de ce corps, Tumanski, Besobrusoff sont à Varsovie, tandis que le général de division Van Essen a son quartier-général à Siedce avec le régiment Chevalier. Dans ce régiment servent les fils des premières familles de Russie. La deuxième brigade des cuirassiers de la garde se trouvait antérieurement à Slomin en Lithuanie, sur la route qui conduit de Wilna en Wolhynie, et en revenant de Varsovie cette brigade s'est considérablement détournée à droite. Le régiment de chasseurs Narva s'est joint aux troupes qui se trouvaient à Radom. On dit que le général de Deck remplacera dans le commandement du premier corps d'infanterie

le général Siewers appelé à prendre le commandement du corps à former dans la Baltique. La brigade de hussards de la première division de cavalerie est entrée dans la partie nord du royaume de Pologne. Il y a maintenant dans la Pologne quatorze régiments de cavalerie régulière, et de plus des pulks de cosaques dans le régiment des gardes du corps du Don.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces circonstances réunies ne peuvent manquer de faire une salutaire impression sur la cour d'Autriche. La rentrée des Russes dans la Dobrudscha et leur concentration sur le Pruth, lui indiquent surtout que le Czar se préoccupe assez peu de lui fournir l'occasion d'appliquer le *casus belli* qu'elle lui a si souvent et si solennellement posé. L'empereur François-Joseph est trop viril pour ne point répondre à ce nouveau défi. D'ici peu de jour, l'Autriche pourrait donc être appelée à maintenir l'intégrité du territoire des provinces Danubiennes. Si l'on parle toujours de paix et d'union dans les chancelleries de l'Europe, les faits nous prouvent, malheureusement, que nous sommes, on le voit, plus que jamais à la guerre. — Havas.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Le commerce est prévenu que le blocus des ports russes de la mer Noire commencera à partir du 1^{er} février prochain.

Les journaux allemands sont de plus en plus disposés à refuser aux propositions du prince Gortschakoff une portée sérieuse. Tous croient que les conférences n'aboutiront à rien. — Havas.

On nous écrit de Berlin, le 12 janvier :

« On assure de la manière la plus positive que toutes les propositions de la Russie, relatives à un armistice, pendant les négociations éventuelles, ont été repoussées, et que l'on s'attend à des mouvements offensifs des plus énergiques de la part des Puissances alliées. Beaucoup de personnes pensent que les concessions actuelles de la Russie n'ont pour but que d'affaiblir la puissante coalition du 2 décembre, en accordant tous les points relatifs aux intérêts autrichiens, afin d'enlever au cabinet de Vienne tout motif ou prétexte d'hostilité active. On sait que le traité du 2 décembre a fait la plus profonde impression à Saint-Petersbourg, et que, depuis lors, on s'y est appliqué à rechercher quelles

pourraient être les concessions possibles pour arriver au rétablissement de la paix. » — Havas.

Un ukase russe ferme hermétiquement les frontières moldo-valaques. On ne permet pas même aux sujets russes de retourner chez eux. — Havas.

« Vienne, samedi 13 janvier. — L'invasion des Russes, dans la Dobrudscha, est considérée maintenant comme incertaine.

« Des bruits, d'après lesquels les troupes autrichiennes auraient reçu l'ordre d'avancer, paraissent peu fondés. » — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

On écrit de Galatz, le 28 décembre :

« Les Turcs ont pris leurs positions dans la Dobrudscha. On fortifie beaucoup Isatschka, et Achmet-Pacha s'y trouve comme commandant. On a concentré à Babadagh un corps composé de 3,000 redifs. Sadyk-Pacha a son quartier-général à Ibraïla, et il est probable qu'Ismail-Pacha, qui commande l'armée du Danube, prendra son quartier-général à Matchin. On l'attend vers le milieu de janvier. Les troupes turques qui sont sur le Danube et dans la Dobrudscha peuvent être évaluées à 40,000 hommes; outre la cavalerie, elles se composent en grande partie de redifs et de recrues. » — Havas.

Le duc de Newcastle a reçu du feld-maréchal, lord Raglan, une dépêche dont la teneur suit :

« Devant Sébastopol, 30 décembre. — Milord duc, depuis que j'ai écrit à votre grâce, le 26, le temps a été un peu meilleur, mais la terre est toujours fort humide. Le 18^e régiment est arrivé, et j'ai l'honneur de vous informer que nous recevons chaque jour d'abondants envois de munitions, d'habits d'hiver et de baraques pour l'armée. On a fait les plus grands efforts pour débarquer tout cela, mais les difficultés sont immenses, à cause de la petitesse du port et de l'encombrement qui y règne, et de l'étroit passage qui conduit dans la ville, du défaut d'espace sur la grève, des rochers qui s'élèvent à pic au nord et qui ne nous laissent qu'un côté de libre. Les Russes continuent à quitter la vallée de la Tchernaiâ, où ils ont établi sur les hauteurs des ouvrages défensifs, ce qui fait supposer qu'ils éprouvent quelque peine à tenir la campagne. Une reconnaissance a été envoyée, ce matin, vers la ri-

FEUILLETON

AIMERAI QUI M'AIMERA.

(Suite.)

— Tout cela est fort malheureux, sans doute; mais vous avez la plus belle ferme du pays, vous devez cinq ans de loyer, et nous vous avons accordé du temps, beaucoup de temps.

— Les Bleus et les Chouans ont tour-à-tour passé ici M. Honorat : ils s'y sont battus...

— Vos raisons de l'année dernière ont cessé d'être valables, interrompit Honorat. Grâce à la sagesse du premier Consul, la Bretagne est pacifiée et tous les fermiers s'acquittent de leurs loyers régulièrement.

— Les autres ont eu plus heureuse chance que moi, M. Honorat.

— Soit ! mais à défaut de votre arriéré, qu'offrez-vous ?

— Si j'avais de l'argent, dit le fermier, je commencerais par racheter mon fils de la conscription.

— Oh ! oh ! s'écria Honorat à bout de patience.

— Dans notre intérêt à tous, Monsieur, ajouta vivement Mescam ; le gars me vaut plus que deux valets de ferme.

— Ainsi, vous ne payez pas même l'année échue.

— Non, pour notre malheur, M. Honorat, je n'ai pas de quoi ; mais, si M. votre oncle veut consentir à rece-

voir moitié de tout ce que nous gagnerons, il n'y perdra rien, monsieur Honorat.

— A d'autres ! interrompit l'avocat avec humeur, Guerleshoux est une ferme à prix d'argent : ne parlons pas de transformer un bail qui, du reste, va être annulé. Mon oncle n'entend pas changer de système ; d'avantageuses propositions lui sont faites, il les acceptera. D'ailleurs, il sait que la famille de Guerleshoux est en Angleterre et a le plus pressant besoin d'argent ; il espérait faire passer à M. le chevalier sa part de fermage.

— Mon Dieu ! s'écria le vieux Mescam d'une voix tremblante, n'étions-nous pas assez malheureux ? Les Guerleshoux, nos maîtres, dans le besoin ! Si mon sang pouvait se changer en argent, ils n'en demanderaient pas deux fois !

Le jeune étranger qui, muet et immobile, assistait au débat sans que personne lui eût adressé la parole tressaillit et détourna la tête.

Parmi les enfants de la ferme, un sourd murmure s'était fait entendre ; Renan, ses sœurs, leur mère partageaient la nouvelle douleur du père de famille.

— M. Honorat, apprenez-moi où ils sont, demandait Mescam avec instance.

— A quoi bon ? reprit froidement le neveu Vrignet. Vous n'avez pas le sou.

— A quoi bon ! dit d'un accent de colère le vieux Breton jusque-là opiniâtre, mais toujours calme et humble

par moments. A quoi bon ! Mais, pour ceux-là, nous sommes prêts à tout faire ! Où sont-ils ? où sont-ils ?

— Vous avez de l'argent, vous me trompez !

— Non ! Je ne trompe personne. Sur ma foi de chrétien ! je voudrais payer votre oncle aussi, mais il ne nous est de rien, cet homme ! Pense-t-il donc avoir droit à ce que nous ferions pour nos anciens maîtres ?

— Son droit est de vous renvoyer, il en usera.

— S'il y a encore des Guerleshoux vivants, ils ne le souffriront pas.

— Nous mettrons ici des fermiers normands, cette inutile cheminée sera détruite, ce portail abattu, cette douve comblée...

Renan jeta un cri de fureur et s'avança menaçant. Honorat recula effrayé ; mais le bonhomme, repoussant sévèrement son fils, se contenta de dire avec son inébranlable tenacité :

— Vous n'êtes pas seuls maîtres, messieurs Vrignet.

— Pardon, monsieur Mescam, pardon ! M. le chevalier est émigré : si, par probité, mon oncle Vrignet veut bien lui tenir compte de ses revenus, d'un autre côté la loi en main, il ne doit rien, absolument rien, apprenez-le. En honneur et conscience, nous reconnaissons les droits de mesdames et de messieurs Guerleshoux ; mais la loi est la loi : le seul maître c'est mon oncle Vrignet. En conséquence, que demain avant midi, la totalité de vos fermages soit versée entre ses mains à

DÉCÈS. — 16, Léonce-Marie Huet, 4 an, rue de Fenet; — Juliette Guy, 2 jours, à la Providence; — Charles Marquis, 82 ans, pensionnaire à la Providence; — Joseph Pelou, 73 ans, rue du Petit-Pré; — Marie Guerin, journalière, 70 ans, veuve Grosleau, de Concourçon; — 17, François Tourangeau, scieur de long, 63 ans, rue de Fenet; — 19, Augustin Bochart, propriétaire, 76 ans, place de la Bilange; — Adolphe-Charles Lacault, militaire, 49 ans, à Bomarsund; — 20, Anacharsis Morgon, chirurgien-major retraité, levée d'Enceinte; — Marie Hardouin, journalière, 54 ans, femme Peronneau, à l'Hôpital; — 21, Rosalie-Renée Labbé, propriétaire, 63 ans, femme Bouge, petite rue Saint-Pierre; — 26, Wolschi, ancien palefrenier, célibataire, à l'Hôpital; — 28, David, mort-né,

rue de la Chouetterie; — 29, Frédéric Ferrand, jardinier, 41 ans, rue Gratigné; — 30, Marie-Perrine Richardeau, propriétaire, 71 ans, veuve Garnault, au Petit-Puy; — 31, Marie Veuvien, journalière, 74 ans, veuve Boireau, à l'Hôpital.

TAXE DU PAIN du 16 Janvier 1855.
 Première qualité.
 Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m.
 Seconde qualité.
 Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.
 Troisième qualité.
 Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Froment (l'hectol.) 24	Graine de luzerne 58
— 2 ^e qualité 25 50	— de colza —
Seigle 13 60	— de lin 34
Orge 12 50	Amandes en coques (l'hectolitre) —
Avoine (entrée) 10	— cassées (30 k) 80
Fèves 14	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 ^{er} choix 1854. —
Pois blancs 32	— 2 ^e — —
— rouges 30	— 3 ^e — 120
— verts —	— de Chinon 140
Cire jaune (30 kil) 165	— de Bourgueil 150
Huile de noix ordin. 80	Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1854 —
— de chenevis 66	— 2 ^e — —
— de lin 66	— 3 ^e — 100
Paille hors barrière 21	
Foin 1854. id 64	
Luzerne 33	
Graine de trèfle 35	

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur.

D'un jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 6 janvier mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, rendu contradictoirement, entre dame Félicité Guillet, épouse du sieur Jean Biéumont, ladite dame ayant pour avoué M^e Coulbault, d'une part; et ledit sieur Jean Biéumont, ancien boulanger, demeurant à Saumur, ayant pour avoué M^e Chedeau, d'autre part;

Il appert:

Que ladite dame Biéumont a été séparée de biens d'avec sondit mari.

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et de la dame Biéumont.

Saumur, le 15 janvier 1855.

(27) COULBAULT.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

D'OBJETS EN CUIVRE, FER, etc., Provenant de l'atelier d'arçonnerie.

Vendredi prochain 19 de ce mois, à midi, à l'atelier d'arçonnerie, il sera procédé à la vente publique, aux enchères, d'une grande quantité d'objets pour les confections de harnachements, consistant dans environ:

386 boucles de croupières, vernies et étamées;

1,523 dés de toutes formes, vernis et étamés;

Porte-étriers, canons de mors de bride forgés, branches de mors, plaques de crampons, le tout en fer;

Bossettes de mors de bride, fleurons découpés, ornements de poitrail, etc., le tout en cuivre;

10 peaux de mouton en laine; cuirs et arçons ébauchés.

On paiera comptant et sans frais.

Saumur, le 15 janvier 1855.

Le Receveur des Domaines.

(28) LINACIER.

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE, Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

A VENDRE

Deux CHEVAUX de race, sous poil gris, âgés de 7 ans; — une VOITURE à 4 places, avec ses harnais, en parfait état.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE,

FONDS D'ÉPICERIE

Bien achalandé,

Situé Grand-Rue Saint-Nicolas, et faisant le coin de la rue Courcouronne.

S'adresser, pour traiter, chez M. DION, notaire. (18)

A LOUER

Présentement.

OU A ARRENTER

Une MAISON avec jardin, sise au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. JOB, à Montaglan.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A PLACER SUR HYPOTHÈQUE Plusieurs sommes de 5,000 à 20,000 francs.

A placer à rente viagère

Une somme de 2,000 francs.

A VENDRE

Vin rouge et vin blanc en bouteilles Premier crû 1846.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (594)

A VENDRE

VIN DE CHAMPIGNY 1846,

En fûts et en bouteilles.

S'adresser à M. Dominique GUIBERT, tonnelier à Dampierre. (2)

A VENDRE

Ou à échanger présentement

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean-Baptiste 1855,

GRANDE et BELLE MAISON

ENTRE COUR ET JARDIN,

Située à Nantilly, près de l'Eglise et du Jardin des Plantes.

Réunissant toutes les servitudes désirables, occupée présentement par M. le général comte de Rochefort.

S'adresser à M^e DION, notaire, ou à M. A. PIERRE, propriétaire, rue Royale à Saumur. (593)

A LOUER

MAISON et JARDIN, avec cave, situés au Petit-Puy.

S'adresser à M. MAIGNAN, Théodore, qui occupe la maison. (715)

A LOUER

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin. (595)

Etude de M^e GUERTIN, avoué à Chinon.

A VENDRE

Sur licitation,

Le dimanche 4 février 1855, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUMOUSTIER, notaire à Lerné,

LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE

Sise commune de Couziers, et par extension sur celles de Candes, Saint-Germain et Savigny, canton et arrondissement de Chinon.

Cette propriété consiste en un château moderne, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour un fermier, vastes jardins, terres labourables, prés, vignes, bois-taillis et bruyères, le tout d'une contenance cadastrale de 43 hectares 52 ares 15 centiares.

Le château de la Trochoire est très-agréablement situé, à mi-côte, sur la route de Chinon à Saumur, à 14 kilomètres de cette dernière ville et à 16 kilomètres de Chinon. — Beau point de vue sur les vallées de la Vienne et de la Loire.

Mise à prix 75,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e GUERTIN, avoué à Chinon, poursuivant la vente;

2^o A M^e MAURICE, avoué audit Chinon, colicitant;

3^o A M^e DUMOUSTIER, notaire à Lerné, dépositaire du cahier des charges.

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de Vallet pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature: VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe; HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Et en détail

Le dimanche 21 janvier 1855, à midi,

En l'une des salles de la mairie de Varennes, par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

LES BIENS

Ci-Après désignés,

Appartenant à M. FRAMBULT-ROUSSEAU fils, et situés sur la commune de Varennes, savoir:

1^{er} Lot. Une maison, située à Gaure, avec façade sur la route de Tours à Nantes, divisée en trois corps de bâtiments, élevée d'un rez-de-chaussée, un 1^{er} et un 2^e étage, greniers, cours et jardin attenant, le tout d'une superficie de 11 ares.

2^e Lot. 2 hectares 1 are 92 centiares de terre et rangées, au lieu dit la Pièce-du-Carroy, situés proche la Motte.

3^e Lot. 80 ares 49 centiares de terre, situés au Loin-des-Prés.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur. (25)

On demande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

BOIS A VENDRE.

On prévient le public qu'il se vendra, dimanche 21 janvier 1855, dans la Butte-des-Gauchais, joignant la Fouclinière, entre Saint-Cyr et Fontevrault, une quantité de 278 beaux pieds de chênes, propres à la charpente; une grande quantité de chartils et de timons, et plusieurs arbres de moulin et pièces de pressoir. Ces arbres sont d'une beauté rare; tous sont numérotés.

La vente se fera sur les lieux, en totalité ou par lots.

S'adresser, à M. GIBARD fils, marchand de bois à Saumur, pour tous renseignements et pour traiter avant la vente. (21)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à 16 kilomètres de Saumur, entre une route et une rivière.

Maison de maître, cours, jardins, verger, avenues d'arbres fruitiers en plein rapport.

Maison de fermier et vastes bâtiments d'exploitation.

Prés de 1^{re} classe, terres labourables de 1^{re} et de 2^e classe, vignes, bois.

Contenance totale, 40 hectares.

Produit annuel, 6.000 fr.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (30)

Saumur, P. GODET, imprimeur.